

**CONSEIL A LA SALLE DES FETES
SANS PUBLIC ET DIFFUSION VIDEO
En raison du contexte sanitaire**

**Conseil municipal
Du 8 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 du mois de février, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni à la salle des fêtes, conformément à la convocation adressée par Madame Marie- Hélène Leroy, première Adjointe au Maire, pour le Maire, empêché.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation : le 1 février 2022

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Laudoux, Morel, Thelliez, Richard, Fleurquin, Eickmayer, Boleux

Messieurs Baelus Szatan, Fleury, Dessaint, Coquelle, Eve, Jouvenet, Debaisieux, Sieradzki, Mroczkowski

Etaient excusés : Madame Lasselin (procuration à Mr Coquelle)
Madame Bétrancourt (procuration à madame Laudoux)
Monsieur Grévin (procuration à Mme Leroy)
Monsieur Dévenot (procuration à Mme Richard)
Monsieur Roche (procuration à Mme Fleurquin)

Etaient absents : Mesdames Lukowiak, Glineur
Monsieur Feledy

Monsieur Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :
Madame THELLIEZ

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

1) Rapport d'orientation budgétaire pour 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires, préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport a été élaboré à partir des informations actuellement disponibles.
Des évolutions seront possibles jusqu'au vote du budget selon les données.

CONTEXTE ECONOMIQUE :

1- EUROPEEN :

Taux de croissance	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Prévision de la commission européenne
	1,6%	2,4%	1.7%	1,5%	-6%	5%

Le contexte économique reste marqué par la pandémie et son impact.
Il reste difficile de prévoir l'ampleur des conséquences économiques et sociales et leurs durées.

2-NATIONAL :

	2016	2017	2018	2019	2020 2021
Taux de croissance	1,3%	1,4%	1,7%	1,5%	
Dotations aux Collectivités	3,67 Milliards En moins	2,63 Milliards En moins	3 Milliards En moins		Stabilité

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021 :

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue. Le rebond de l'activité a été rapide après la levée des contraintes sanitaires à partir du printemps. Ces développements favorables conduisent à revoir à la hausse la prévision de croissance du PIB pour 2021, à 6 % contre 5 % dans le programme de stabilité d'avril 2021. L'activité reviendrait à son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021.

Pour faire face à la crise sanitaire et économique sans précédent, des mesures de soutien d'urgence d'une ampleur exceptionnelle ont été mises en place dès mars 2020. Elles ont été constamment adaptées à la situation sanitaire, pour accompagner les phases de reprise d'activité tout en continuant de protéger efficacement les entreprises et les ménages dont l'activité restait contrainte. Au total, en réponse au choc économique de court terme engendré par la crise sanitaire, les administrations publiques ont engagé 69,7 Md€ de mesures budgétaires et fiscales de soutien d'urgence qui ont un effet sur le solde public en 2020.

Compte tenu de la dynamique de reprise économique, l'extinction progressive des mesures de soutien se fera de façon différenciée selon les secteurs et les territoires, de manière à s'adapter aux conditions effectives de reprise d'activité des entreprises

Aussi, la reprise de l'activité permettrait de réduire l'effet sur le solde public des mesures exceptionnelles d'urgence à 8,1 Md€ en 2022, essentiellement constitué des dépenses exceptionnelles de santé pour continuer de répondre à la situation sanitaire.

Réduction de moitié du déficit en 2022 grâce à la sortie des mesures d'urgence :

Après le niveau inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4 % du PIB en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance.

En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

3-COMMUNAL :

COMPTES ADMINISTRATIFS :

Le compte administratif provisoire de l'année 2021 permet, de constater un solde :

- en fonctionnement de 952.933,81€
- et en investissement de 2.015.484,63€

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
--	---------	---------	---------	---------

				PROVISOIRE
Recettes Fonctionnement	3.386.843,55	3.350.968,67	3.389.060 ,97	3.464.674,02
Dépenses fonctionnement	3.085.212,78	3.139.712,69	2.904.984 ,52	2.932.970,45
Solde	301.630,77 +report 694.509,08 =996.139,85	211.255,98 +report 525.897,81 =737.153,79	484.076,45 +report 387.153,79 =871.230,24	531.703,57 + report 421.230,24 =952.933,81
Recettes Investissement	901.688,47	1.416.642,59	756.507,30	2.567.385,19
Dépenses Investissement	858.446,98	758.509,23	1.328.701,94	973.574,88
Solde	43.241,49 +report 292.494,11 =335.735,60	658.133,36 + report 335.735,60 =993.868,96	-572.194,64 +report 993.868,96 =421.674,32	1.593.810,31 + report 421.634,32 =2.015.484,63
RAR (Restes à Réaliser)	Recettes 125.037,95 Dépenses -315.811,46 =-190.773,51	Recettes 125.037,95 Dépenses -916.252,80 = -791.214,85	Recettes 155.175,41 Dépenses -285.258,98 =-130.083,57	recettes 0 dépenses -970.620,03 = -970.620,03
	Auto Financement en Investissement 144.962,09	Auto Financement en Investissement 202.654,11	Auto Financement en Investissement 291.590,75	Auto Financement en Investissement 1.044.864,60

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE RESTE POSITIVE AVEC UN RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENTAIRE.

FONCTIONNEMENT

RECETTES EN FONCTIONNEMENT:

* IMPOTS DIRECTS :

	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe habitation	21,43	21,43	21 ,43	21 ,43	21,43
Taxe foncière (bâti)	28,59	28,59	28,59	28,59	28,59
TF (non bâti)	76,54	76,54	76,54	76,54	76,54
Montant des impôts perçus	1.431.601	1.461.451	1.491.196	1.558.257	1.652.531

DOTATIONS :

Évolution de ces concours	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	695.399€	697.990	701.244€	705.031€	712.268€
Dotation solidarité rurale	138.716€	148.611	159.486€	178.991€	192.192€
Dotation Nationale de péréquation	174.750€	180.329€	180.553€	197.424€	198.372€
FPIC Fonds péréquation intercommunal communal	96.370€	96.025€	94.909€	106.954€	107.300€
Dotation CCCO	83.802,96€	83.802,96€	83.802,96€	3.803€	3.803€

Il est proposé d'envisager des recettes pour un montant inférieur, en raison du contexte économique. Et la taxe d'habitation est progressivement supprimée.

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT :

*CHARGES :

	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 11 Charges à caractère général	915.305	1.078.058	1.142.463	960.927,66	975.719,34
Chapitre 12 Charge de personnel	1.382.000	1.324.467	1.342.654	1.327.335,03	1.344.428,88
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	431.647	413.160	354.496	365.932,19	372.807,59
Chapitre 66 Charges financières	68.792	62.972	60.935	56.379,76	61.242,18
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	12.714	13.360	9.699	8.783,00	14.933,94

	2017	2018	2019	2020	2021
Fournitures administratives, papier, cartouches.... Compte 606/4	9.626	12.767	11.761	16.671,41	6.154,67
Produits d'entretien Compte 606/31 (cantine et bâtiments)	7.460	4.653	6.284	8.332,42	11.202,84
Matériel, fournitures Service technique Compte 606/32	29.627	48.416	45.304	44.647,94	33.375,66
Entretien et Travaux en Fonctionnement Compte 615	220.991	304.498	342.291	295.190,05	266.080,72

EMPRUNTS :

	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunt : Capital restant dû	1.451.989,07	1.731.057,61	1.781.633,45	1.550.012,56	2.813.170,52€
Nouvel emprunt	300.000€ (=annuité de 61.193€ à compter de 2018)				1.500.000€
	Fin emprunt salle Besson en avril 2017 (annuité 44.092€)				2022 fin Emprunt Travaux rue concorde (annuité 61.193€)

PROJETS ET CONTRIBUTIONS POUR 2022

- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie
- Entretien de l'éclairage public
- Vérification des bâtiments et des extincteurs
- Reprise des concessions au cimetière
- Contribution au SDIS : 137.199 € en 2022 (131.012€ pour 2021)
- Ecoles :

- Contribution pour la caisse des écoles
- Une journée « classe verte » organisée pour les CM2

(en juin 2019 : coût total de 2.360€/ pas de journée en 2020 en raison du COVID/2.263€ en 2021)

- Associations :

Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale. Il est proposé de renouveler cette participation. (en 2021 : 1.110€)

Citovenneté :

Il est proposé de renouveler :

- le **CUA** (contrat unique pour l'agglomération) pour un budget prévisionnel de :
 - o 17.403,70€ pour l'action « parlons et découvrons ensemble » avec une demande de subvention de 13.922,96€ à l'Etat et une participation de 3.480,74€ pour la commune
 - o 6.728€ pour l'action « mangeons durablement » avec une demande de subvention de 5.382,40€ à l'Etat et une participation de 1.345,60€ pour la commune
 - o 18.603,47€ pour l'action « ma passion, mon métier » avec une demande de subvention de 14.882,77€ à l'Etat et une participation pour la commune de 3.720,70€
- Le **quartier d'été**, pour un coût estimé de 6.000€, dont 3.000€ de subvention par la région, une participation communale sollicitée de 3.000€
- Le **FTU** : budget de 6.524,95€ avec une subvention régionale de 50% (projet de signalisation)
- **Formations** apprendre à alerter (grandes sections de maternelles) et premiers secours (CM1 et CM2) pour un coût total prévisionnel de 1.100€
- **Défibrillateurs** : pour les 2 écoles primaires et l'église : coût total prévisionnel de 6.300€

EN INVESTISSEMENT :

RECETTES EN INVESTISSEMENT :

Prévisions pour 2022	
Report excédent de 2021	2.015.484,63
FCTVA (fonds compensation TVA)	80.000,00
Taxe d'aménagement	50.000,00
Excédent de fonctionnement	430.000,00
Subvention du Département	176.398,20
Remboursements des prêts communaux	1.000,00
Amortissements	155.657,40

DEPENSES EN INVESTISSEMENT :

Comptes 21 et 23	2018	2019	2020	2021
Total 21 + 23	679.715,04	758.509	1.067.574,46	973.574,88

Travaux Et investissements divers	-Etudes et Travaux rues Acacias, Rosiers, Pasteur -Toiture /électricité- rue Lebas -éclairage public	-création square Bernonville -travaux rue Rosiers -démarrage travaux PMI -toiture école Paix -travaux stade lion -luminaires Led Coquelet -éclairage public Led rue Péri -Chaises école L Michel -colombarium -lave-linge et sèche- linge	-travaux et remplacement éclairage extérieur dispensaire/CLSH -Ralentisseurs rue de Joigny -fontaine à eau cantine -réfection cour école PGD Genes -remplacement serveur informatique mairie -garde-corps du stade Lion -colombarium -travaux rue du Calvaire et rue de Somain	-acquisition du café rue Bernonville -travaux rue du Calvaire -remplacement des menuiseries école de la Paix -carrelage du logement 36 rue Lebas -réfection des chéneaux école Louise Michel -toiture de la mairie -ravalement des façades des 2 écoles primaires -toiture école du Chaufour vidéosurveillance de la mairie -nouvelles chaudières de 2 logements communaux (presbytère et rue Ste Marie) -nouveau colombarium -pose d'une main courante à l'église
--	---	---	---	---

TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2022 :

(Dont les RAR : restes à réalisés reportés sur 2022)

RAR :	
Plantations résidence des Oliviers	2.323,20€
Rue Calvaire éclairage public sté Devred	3.618,32€
Travaux salle coquelet	16.202,34€
tondeuse	879€
Solde ADI rue du calvaire	810€
Rue Kopierre Bureau étude	10.080€
Rue Péri bureau étude	21.450€
Rue PJ Laurent bureau étude	12.600€
Panneaux élections	3.116,28€
Porte TCE	5.805,40€
Salle Coquelet Pouget	711.838,00€
Menuiseries salle Coquelet	83.992,42€
Machine honda Agriméca	20.041,00€

Volet école Louise Michel	1.438,68€
Menuiseries école L Michel	7.174,61€
Menuiseries école L Michel	5.739,78€
Tablettes, ordinateur Tetra	5.515,92€
Plafonds salle Coquelet	35.243,24
Menuiseries mairie TCE	5.155,92€
Rue Calvaire sté Devred	16.098,84€
Ordinateurs Boulanger	1.497,00€
TOTAL DES RAR	970.620,03€
Projets pour 2022 :	
Travaux voirie rue PJ Laurent	427.340,32€
Travaux voirie rue Kopierre	337.656,82€
Travaux divers	150.000,00€
Enfouissement réseaux bd coquelet	62.887,20€
Frais d'étude	7.000,00€
Travaux salle coquelet carrelage vestiaires	51.401,20€
Plafonds vestiaires	35.243,24€
Assurance travaux coquelet	10.000,00€
Travaux rue Péri	700.000,00€
Bureau d'étude travaux rue Péri	39.000,00€
Logiciel Berger Levrault	13.500,00€
Acquisition rue de Flines	15.000,00
Acquisitions de parcelles Lesage et Citystade	1,00€ 3.000,00€
Rétrocession au SMTD	3,00€
Rétrocession VRD cité du Pavé – rue de Joigny	3,00€
démolition maison Mme Houcke	44.000,00€
Frais notaire 48 rue Bernonville	1.965,16
travaux café 48 rue Bernonville	
carrelage	6.000,00€
chaudière	12.197,91€
travaux divers	20.000,00€
Carrelage scène salle des fêtes	2.150,40€
Travaux divers dans les écoles	20.000,00€
Toiture logement rue Ste Marie	40.000,00€
Plantations parking rue Douai	10.000,00€
Espaces verts coquelet	15.000,00
5 écoles éclairage LED	44.695,02
Clôture du stade Lion	22.474,00€
Projet de cavurnes	3.980,00€
colombarium	10.000,00€
Projets de caméras vidéosurveillance	164.247,58€
Matériel informatique	12.000,00€
Mobiliers divers	19.000,00€
Panneaux d'élections	5.500,00€
Vitrine affichage	3.060,00€
Panneau affichage	792,00€
autolaveuse	7.500,00€
défibriateur	7.000,00€

CAF : CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

	2018	2019	2020	2021
CAF (capacité d'Autofinancement) Brute (recettes moins dépenses moins cessions du compte 775)	281.476,33	211.302,00	489.599,20	Estimation 523.125,30
CAF nette (CAF brute moins remboursement du capital des emprunts)	-150.415,96 =131.060,37	-191.491,00 =19.811,00	-231.620,89 =257.978,31	236.842,04 =286.283,06

La situation de la commune reste positive, avec une politique de gestion attentive du budget communal. Et la municipalité poursuit sa politique d'investissement , pour entretenir et embellir notre cadre de vie, tout en ayant maintenu les mêmes taux d'imposition depuis 2011.

Monsieur Coquelle propose de poursuivre les travaux de protection des vitraux et de refaire un nettoyage du clocher, pour l'église.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

2) Ouverture des crédits

M le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote de budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut

liquider les liquidier et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercices par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre16 « remboursement d'emprunt ») est de 2 535 632.87€.

Montant maximum de l'ouverture des crédits : 633 908.22€ soit 25% de 2 535 632.87€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Imputation	Libellé	Montant
2051 / 020	Concessions et droits similaires – logiciel Berger Levrault	13 500.00€
2115 / 551	Frais de notaire – Acquisition immeuble 48 rue Bernonville	1 965.16€
21316 / 025	Création de cavurnes – Cimetière du Sud	3 980.00€
21351 / 020	Pose de carrelage – fronton scène Salle des fêtes	2 150.40€
21351 / 321	Réfection carrelage et faïence – vestiaires – salle des sports Coquelet	51 401.20€
21351 / 322	Réfection clôture côté rue – Stade C. Lion	11 237.00€
21358 / 551	Travaux divers – immeuble 48 rue Bernonville	20 000.00€
21838 / 020	Matériel informatique	12 000.00€
2188 / 020	Achats panneaux d'affichage - Elections	5 500.00€
2315 / 845	MO – réfection voirie – Rue de Masny	13 200.00€
TOTAL		134 933.76€

Le Conseil Municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipations au budget primitif de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise les ouvertures de crédit et la reprise des crédits ouverts par anticipation au budget primitif communal comme définis ci-dessus.

3) Convention avec les loups pêcheurs

Monsieur le Maire informe que l'association des loups pêcheurs demande le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de l'étang des 8 prés, et du local, des toilettes à partir du 01/01/2022, jusqu'au 31 décembre 2026.

Il sollicite l'autorisation de signer une convention.

Monsieur Jouvenet, Président de l'association, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « les loups pêcheurs » pour la mise à disposition à titre gracieux du terrain communal comprenant le site de l'étang des 8 prés, le local et les toilettes pour la durée suivante : du 1/1/2022 au 31/12/2026.

4) Convention avec le groupe scolaire primaire

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec le groupe scolaire primaire pour la mise à disposition de 12 tablettes, 12 coques, 12 casques, 1 valise et un ordinateur, à titre gracieux.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel informatique détaillé ci-dessus avec le groupe scolaire primaire.

5) Régie du marché

Monsieur le Maire propose, dans le contexte qui reste difficile pour le marché du mercredi, la gratuité pour les commerçants non sédentaires abonnés, pour le 1^{er} semestre 2022.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise la gratuité pour les commerçants non sédentaires pour le 1^{er} semestre 2022

6) Commission de la citoyenneté

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CITOYENNETE
MERCREDI 26 JANVIER 2022 A 18H

Etaient présents : Mme Boleux, Mrs Baelus, Fleury, Sieradzki

Etaient excusés : Mmes Caron, Lukowiak, Mr Coquelle

1.BILAN DES ACTIONS CUA 2021

Pour rappel, l'ensemble des actions ont été pensées et écrites, à la suite de différents échanges avec les habitants des quartiers prioritaires en collaboration avec le conseil citoyen

Projet 1 : « L'EMPLOI ET LA SECURITE AVANT TOUT »

Rappel des objectifs de l'action :

- Informer le public visé sur les métiers de la route
- Sensibiliser les habitants aux habitudes de bonnes conduites de 2 et 4 roues
- Prendre conscience des dangers de la route liés à différents facteurs
- Partager des informations sur l'insécurité routière
- Informer les bénéficiaires sur l'éco conduite et ses impacts

Ont été proposés :

<u>Ateliers proposés</u>	<u>Prestataire associé</u>	<u>Nombre de participants</u>
Formations PSC1	Protection civile Dechy	18
Atelier CV Vidéo	OPTEOS Lille	6
Atelier prévention routière 4 ateliers : <ul style="list-style-type: none">- Simulateur de réflexes au volant- Voiture Tonneau et Testochoc	Vigi2roues	25

<ul style="list-style-type: none"> - Prévention 2 roues (trotinettes, VAE...) - Simulateur d'éco conduite et prévention addictions au volant 		
Simulation de désincarcération	SDIS Somain	50 + participation des classes de CM1 CM2 Ecole Louise Michel
Aménagement pistes cyclables	Entreprise Signature	

Les jeunes participants ont pu intégrer un dispositif de suivi et d'accompagnement avec les structures de droit commun type Pole Emploi, Mission locale. Au total 13 jeunes.
Le coût total de cette action a été de **14 097.24€**, dont 10 000€ versée par l'Etat.

Projet 2 : « LA CULTURE ET LA DIVERSITE, DES RICHESSES AVANT TOUT »

Rappel des objectifs de l'action :

- Programmer des rencontres autour de thèmes liés à l'acceptation des différences
- Sensibiliser un public familial au bien vivre ensemble
- Promouvoir la culture d'ailleurs et musicale et y sensibiliser les plus jeunes

Ont été proposés :

Ateliers proposés	Prestataire ou partenaire associé	Nombre de participants
Atelier cartes de fraternité	ALSH Auberchicourt	19 cartes envoyées
Stage d'initiation Hip Hop	Cie Niya	30 (jeunes et 2 associations de danse) + Représentation finale
Théâtre de Marionnette « Les musiciens de Brème »	Théâtre Mariska	60
4 Ateliers d'éveil musical <ul style="list-style-type: none"> - 3 mois à 3 ans - 4 ans à 6 ans - Conte musical - Initiation Boomwhackers 	ACHACHA la Musique	70
Lecture de conte « Cendrillon et la Petit Chaperon Rouge, de l'autre côté de la Méditerranée »	Compagnie Playmobile	27
Théâtre d'improvisation autour de l'acceptation des différences	Compagnie la Belle Histoire + sollicitation du collège Théodore Monod	Demande de prolongation pour 2022

Le coût total de cette action a été de **11113.45€**, dont 7600€ versée par l'Etat.

Projet 3 : « LA SANTE AVANT TOUT »

Rappel des objectifs de l'action :

- Développer l'offre de prévention santé
- Redonner la possibilité aux personnes isolées d'accéder à la sante
- Travailler la notion de parcours santé
- Rompre l'isolement dû notamment au confinement

Ont étaient proposés :

Ateliers proposés	Prestataire ou partenaire associé	Nombre de participants
Dépistage diabète sur le marché	Centre Hospitalier Douai + Conseil citoyen	22
Pièce de théâtre « La dictée en Ch'ti	Compagnie La Belle Histoire	32
Distribution des Médiboîtes		37
Pièce de théâtre autour de la prévention du cancer du sein	Compagnie la Belle Histoire	NEANT

Le coût total de cette action est de **9030€**, dont 7224€ versée par l'Etat.

PROJETS CUA 2022

Pour 2022, la commune dépose 3 nouveaux projets dans le cadre des contrats uniques d'agglomération, en partenariat avec l'Etat.

Projet 1 « PARLONS ET DECOUVRONS ENSEMBLE »

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Favoriser les liens intrafamiliaux
- Lutter contre la sédentarité des plus jeunes
- Mener une réflexion sur le partage d'activités culturelles et sportives
- Créer du lien social par la pratique du sport et la découverte de loisirs

Seront proposés :

- Escape game parents/enfants
- Temps forts intergénérationnels autour de défis sportifs jeux grandeur nature parents/enfants
- Initiation et découverte des jeux d'antan
- Journée découverte des sports urbains (skate, BMX, Double Dutch, échasses urbaines)
- Spectacle de Marionnettes
- Village sport : découverte de sports sur différentes journées et pour tous âges

Ces activités seront principalement proposées durant les vacances scolaires pour une meilleur approche intergénérationnelle.

Le coût prévisionnel de cette action est de **17 403.70€**, avec une demande de prise en charge par l'Etat à hauteur de 13 922,96€ et de 3480.74€ pour la commune.

Projet 2 « MANGEONS DURABLEMENT »

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Valoriser le développement durable dans son parcours alimentaire
- Intégrer la notion d'alimentation durable
- Promouvoir les productions alimentaires locales
- Initier les plus jeunes à l'alimentation durable
- Découvrir l'agriculture biologique du territoire

Seront proposés :

- Visite et cueillette du site de Bugnicourt suivi d'une initiation de cuisine autour de l'alimentation durable, en lien avec une diététicienne
- Visite de production durable du territoire telle que la Chèvrerie de Rieulay avec initiation de la fabrication du fromage et randonnée avec les chèvres sur le site naturel du terroir de Rieulay
- Découverte du site ARKEOS de Douai avec dégustation et repas médiéval suivie d'une conférence autour de la culture alimentaire médiévale

Le coût prévisionnel de cette action est de **6728€**, avec une demande de prise en charge par l'Etat à hauteur de 5382.40€ et de 1345.60€ pour la commune.

Projet 3 « MA PASSION, MON METIER »

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Rendre la culture au service de l'emploi
- Valoriser le savoir être et savoir-faire par la culture
- Rencontrer des professionnels qui ont fait de leur passion, leur métier
- Créer une dynamique d'insertion professionnelle par la culture

Seront proposés :

- Initiation au graff
- Apprentissage sur le montage vidéo
- Atelier découverte du métier de pâtissier
- Atelier découverte du métier de fleuriste

La participation aux ateliers permettra d'investir les jeunes participants, dans la préparation d'un projet culturel, en lien avec le centenaire de l'Harmonie d'Auberchicourt.

Tout au long du projet, le public pourra être informé des différents dispositifs d'insertion professionnels, tels que l'apprentissage, les formations qualifiantes...

Le coût prévisionnel de cette action est de **18 603.47€**, avec une demande de prise en charge par l'Etat à hauteur de 14 882.77€ et de 3720.70€ pour la commune.

2.PIC

Il est rappelé que chaque association doit présenter son projet.

Le partenaire reste l'association Lapage.

Le budget prévisionnel est de 1.250€ pour la commune et 1.250€ par l'Etat et la Région.

3.NQE 2022

Comme chaque année, le projet des quartiers d'été doit correspondre à des thématiques cibles telles que la lutte contre l'isolement, la valorisation du patrimoine, les circuits courts....

Ceci dit pour 2022, le fil rouge doit faire référence à la découverte des jeux olympiques et para-olympiques.

Voici le programme prévisionnel pour Auberchicourt (toujours les jeudis du mois d'Août)

Jeudi 4 Août 2022	Découverte des sports olympiques en famille
Jeudi 11 Août 2022	Sensibilisation aux handisports et la découverte sensorielle
Jeudi 18 Août 2022	Les origines des sport olympiques en lien avec une association médiévale (combat d'épée, tir à l'arc, lutte...)
Jeudi 25 Août 2022	Temps fort circuits courts : marché, animations familiales

Coût total du projet **6000€**, dont une demande de subvention à la Région de 3000€ et une participation communale de 3000€.

4. Formation « apprendre à alerter » et « premiers secours » / Défibrillateurs

- Les formations se dérouleront après les vacances scolaires de février 2022.

La formation « apprendre à alerter » concerne les élèves de grande section des 3 écoles maternelles et la formation premiers secours concerne les élèves de CM1 de l'école primaire Louise Michel.

- Pour les défibrillateurs :
 - Il faut équiper les ERP (établissements recevant du public) en classement N°4 : les 2 écoles primaires et l'église
 - Coût prévisionnel : 6.800€ (défibrillateurs + boitiers + Pochettes)
 - Coût d'une batterie : 400€
 - Coût des électrodes à changer tous les 2 ans : 200€

5.FTU :2022
ETAT FINANCIER FTU
 20 Janvier 2022

	Dépenses acquittées	Engagements	Désignation
2019	1 831.10 €		Plantations PINSON
	3 097.60 €		Fleurs PEPINIERE QUIEVRECHAIN
2020	2 654.40 €		Plantations PIAT
	2 868 €		Panneaux entrées de ville DEGEMBES
	2 861.04 €		
	2 861.04 €		Bac à fleurs chicane LEADER COLLECTIVITE
	2 861.04 €		
	734.40 €		Plantations PIAT
	67.32 €		Terreau fleurs pour bacs GAEC
2021	262.35 €		Fleurs GAEC
	799.16 €		Panneaux de signalisation WURTH
		2 577.60 €	Signalisation et marquage au sol chicanes SIGNATURE
TOTAL	20 897.45 €	2 577.60 €	


23 475.05 €

Soit solde restant: $30000 - 23475.05 = 6524.95€$

Projet à venir : Signalisation Cité du Pavé

ATTENTION: Les dépenses doivent être réalisées au plus tard le 29/05/2022, pour justifier du solde de la subvention FTU.

6.Sortie familiale

Il n'y a pas eu de sorties en 2020 et 2021 en raison du COVID.

Pour 2022, il est proposé d'étudier une sortie à Pairi Daiza, le parc zoologique belge.

La date n'est pas encore fixée.

L'ensemble des propositions présentées sont retenues.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient les propositions de la commission citoyenneté.

7) **Commission des écoles du mercredi 26 janvier 2022**

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES ECOLES
DU MERCREDI 26 JANVIER 2022**

ETAIENT PRESENTS : Mmes BETRANCOURT, LAUDOUX ET MOREL
Mrs DESSAINT et ROCHE
ETAIENT EXCUSES : Mme BOLEUX et EICKMAYER
Mr GREVIN

1) **Les effectifs de la rentrée en date du 02 septembre 2021**

NOM DES ECOLES	EFFECTIF
Chaufour (1e)	39
Jean Baptiste LEBAS	67
Paix (1a)	45
Total pour les écoles maternelles	151
Louise MICHEL	171
Pierre Gilles de GENNES	94
Total pour les primaires	265
Total général	416

2) **Les élections des représentants des parents d'élèves**

Les votes ont été réalisés par correspondance.

3) **Les différents conseils d'école**

a) **Ecole Maternelle du Chauffour**

Les actions menées :

- Septembre : journée du sport,
- Octobre : semaine du goût,
- Novembre :
 - Sortie à DOUAI « Orchestre de Douai »,
 - Animation sur le tri des déchets,
 - Spectacle de marionnettes avec la compagnie « MARISKA ».
- Janvier : Galette des Rois.

Les activités habituelles :

- Bibliothèque pour les classes des Moyennes et grandes section un vendredi après-midi sur deux,
- Mise en place de prêt de livres de la bibliothèque aux élèves de Mme BOIVIN tous les 15 jours,
- Intervention de Mme CELISSE « Association lire et faire lire »
.../...
- Application du protocole sanitaire « COVID 19 » pour une rentrée décalée le 2 jeudi septembre 2021 pour les petites, moyennes et grandes sections et le lundi 6 septembre 2021 pour les toutes petites sections.

La coopérative scolaire :

Celle-ci fonctionne, en partie, grâce aux bénévoles des parents d'élèves.

Remerciements :

- Pour le remplacement des brises-vues (entre la cour et le voisin),
- Réfection du mur des toilettes des classes des moyennes et grandes sections, à la suite des dégâts des eaux,
- Travaux effectués sur la toiture,
- Entretien du bâtiment.

b) Ecole Maternelle « Jean LEBAS » :

Vie et fonctionnement de l'école :

- Rentrée en musique,
- Sports le vendredi matin,
- Bibliothèque le mardi après-midi.

Les actions menées

- Semaine du goût « autour de la pomme » pour la petite section,
- Confection de tartelettes aux pommes par Monsieur PARQUET Ludovic,
- Fabrication de jus de pomme et élaboration d'un cahier de recettes pour chaque enfant de la classe de Mme DEWALLE,
- Réalisation de tartes au sucre, avec Monsieur PARQUET Ludovic, par les élèves de Mme DEBRUYNE ?
- Quant à Mme ROCHE, la semaine du goût avait pour thème « L'ANGLETERRE »,
- Visite, en octobre, des trois classes à différents moments pour y constater l'arrivée de l'automne,
- Halloween a été fêté par un goûter et de jolis déguisements.

Les mesures sanitaires « COVID 19 » :

- Celles-ci ont bien été respectées et appliquées,
- Distribution d'un flyer d'informations adressé aux parents,
- Concentration sur la mise en place à l'égard du protocole pour les 3 classes (différenciations des classes pour tout déplacement,
- Mise en place de tests salivaires (39 élèves testés « négatif »).

Le personnel :

- Remplacement de Mme Sandrine BRUNELET, ATSEM en congé maternité, par Mme Stéphanie MURER,
- Mme KABKOUL, intervenante « Atelier lecture ».

.../..

c) Ecole Maternelle « LA PAIX » :

Avec la mise en place du protocole sanitaire « COVID 19 », cela a engendré un remaniement concernant les choses suivantes :

- Les parents restent à l'extérieur,
- Accueil des enfants à la grille,
- Constatation positive : plus de retard des familles,
- Point négatif : plus d'accès au panneau d'information,
- Demande d'installation d'un affichage à la grille.

Sortie bibliothèque :

- Pour tous les élèves le lundi à 14 heures (pour les petites sections 1 fois tous les 15 jours).

Projet développement durable :

- Installation de 2 mangeoires pour l'hiver,
- Continuation du compostage des déchets,
- Plantations dans les carrés « potager »,
- Tri des déchets en classe,

Actions « Nettoyons la nature » :

- Ramassage, par les élèves des moyennes et grandes sections, des déchets au bois du Chauffour,
- Quant à la classe de Mme DELBANO la sensibilisation a été réalisé dans le quartier de l'école.

d) Groupe Scolaire Élémentaire

Les actions sportives :

- Piscine : irréalizable pour cette année et 2023,
- Volley, tennis de table, handball,
- Demande, auprès de l'inspection d'intervenants pour de nouvelles initiations
- Sollicitation adressée aussi à la municipalité.

Actions des parents d'élèves :

- Goûter de Noël,
- Interventions de deux chocolatiers dans toutes les classes,
- Discussion sur l'origine du chocolat,
- Fabrication et dégustation de truffes et de chocolat chaud.
- Les truffes seront vendues aux parents.

.../...

Remerciements pour :

- Réfections des façades et des chéneaux à l'école Louise MICHEL,
- Achat d'un ordinateur de bureau,
- Installation de la fibre,
- A Monsieur FLODROPS Daniel pour le don d'ordinateurs (même établissement),
- A Messieurs REMY et GLOWACKI pour la remise à jour du site informatique (Ecole Louise MICHEL).

Cantine :

- Fréquentation régulière,
- Règles sanitaires appliquées,
- Cadeau offert par LYS RESTAURATION, lors du repas de Noël,
- Visite du Père Noël.

Divers :

Les écoles maternelles :

- Livres choisis par Mme BOIVIN, Directrice de l'Ecole du Chaufour, ont été offerts par la Municipalité,
- Visite du Père Noël et photos.

Groupe Scolaire Elémentaire :

- Dictionnaire et Bécherel fournis aux élèves des CM2,
- Proposition pour le Noël 2022 : encyclopédie ou quid,
- Projections de deux films répartis en 3 matinées « PLAYMOBIL » pour Pierre Gilles de GENNES et « LES INCOGNITOS » pour Louise MICHEL.

-
Coût des livres : **2447,40€**
Coût des séances : **838,73€**

Prochains Conseils d'Ecole des maternelles :

- Le Chaufour : le 03 mars 2022,
- Lebas : le 29 mars 2022

Informations diverses :

Toutes les écoles seront équipées de détecteurs de CO2 pour un coût de **3948€**.

8) LDG : lignes directrices de gestion et protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe que les collectivités doivent obligatoirement définir leurs lignes directrices de gestion pour la mandature et prévoir la protection sociale :

Les lignes directrices de gestion

Décret 2019-1265 du 29/11/2019.

Les lignes directrices de gestion permettent à la collectivité de fixer les conditions d'évolution du personnel, les formations, les conditions d'avancement, de travail, de remplacement des départs et les objectifs à atteindre pour la durée du mandat.

Elles permettent au personnel de connaître les règles qui vont guider leur carrière et leur perspective d'évolution.

Ce travail sera fait en respectant le dialogue social.

Une information sera donnée au conseil.

Elles déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Elles fixent les orientations générales les orientations générales en matière de promotion et de validation des parcours et les mesures favorisant l'évolution professionnelle.

Les lignes directrices de gestion visent :

- A préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle à travers la diversité des parcours et des fonctions exercées, des formations suivies, des conditions particulières d'exercice attestant l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation de l'aptitude à l'encadrement.
- A assurer l'égalité homme/femme dans les procédures de recrutement.
- A favoriser en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers.

Concrètement les lignes directrices de gestion permettent d'arrêter des actions dans différents domaines tels que :

- ✓ Le temps de travail.
- ✓ La santé et la sécurité.
- ✓ La politique en matière d'action sociale.
- ✓ L'amélioration des conditions de travail.
- ✓ La mise en place du règlement intérieur.
- ✓ L'augmentation du pouvoir d'achat des agents.
- ✓ La mise en place d'actions sur la masse salariale.
- ✓ La mise en place d'une politique en matière de formation.
- ✓ La mise en place d'une politique en matière d'avancement.
- ✓ La prise en compte du parcours professionnel.
- ✓ La lutte contre les discriminations.
- ✓ L'amélioration de la qualité du recrutement.
- ✓ L'anticipation des départs en retraite.
- ✓ La lutte contre les discriminations.
- ✓ Le dialogue social.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les lignes directrices de gestion sont élaborées par l'autorité territoriale, elles font l'objet d'un avis du Comité Social Territorial (CST), et sont ensuite adoptées par l'autorité territoriale.

Un bilan annuel est à présenter au CST

Les lignes directrices de gestion peuvent être modifiées à n'importe quel moment, après avis du CST.

La commune étant affiliée au Centre de Gestion du Nord, elle ne se prononce pas sur les promotions internes.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des lignes directrices de gestion.

La protection sociale complémentaire

La loi du 17 février 2021 prévoit la prise en charge par l'employeur des mutuelles du personnel comme c'est déjà le cas dans le secteur privé.

Aujourd'hui cette loi impose un débat avant le 18 février 2022, alors que les décrets d'application ne sont pas encore sortis et que les discussions au niveau national sont au point mort.

La tendance pour le moment est de fixer une somme plancher pour les garanties maintien de salaire et la mutuelle santé.

Ces mesures sont applicables au plus tard en 2025 pour le maintien de salaire et en 2026 pour la mutuelle santé.

En attente des décrets d'application, nous allons travailler sur ce sujet et le projet sera soumis à votre vote lors d'un prochain conseil municipal.

La protection sociale complémentaire recouvre deux champs :

- Les risques d'atteinte à l'intégrité physique dénommés « risque santé » ;
- Les risques liés à l'incapacité de travail dénommés encore « risque prévoyance » ou plus connu encore par « garantie maintien de salaire ».

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les collectivités territoriales de participer financièrement aux contrats de leurs agent.es. Ce dispositif est précisé dans le décret n°2011-1474 :

- Cette aide peut être versée aux agent.es ayant souscrit un contrat individuel dit labellisé. Dans cette hypothèse, l'aide sera versée à l'ensemble des personnes disposant d'un tel contrat ;
- Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté de conclure une convention de participation à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Dans ce cas, l'aide ne peut être versée qu'au bénéfice des agent.es ayant souscrit au contrat faisant l'objet de la convention de participation.

Le choix de la commune s'était alors porté sur le versement d'une aide aux agents disposant d'un contrat labellisé.

En application de la Loi de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence qui sera fixé par décret) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret).

Les montants de référence ne sont pas encore connus, les organisations syndicales ayant refusées de siéger à la séance plénière du conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 15 décembre 2021, toutefois il est fait obligation aux collectivités territoriales de saisir leur organe délibérant avant le 18 février 2022.

Ces dispositions visent à permettre aux agent.es de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 crée les conditions d'une harmonisation avec des dispositifs déjà en vigueur dans le secteur privé.

Le conseil municipal a pour rôle de définir des pistes de travail qui doivent faire l'objet d'un dialogue social dans la collectivité afin de saisir le Comité Social Territorial (ancien Comité Technique Paritaire) pour avis, avant que ne soit prise une délibération instaurant la protection sociale complémentaire.

Le débat peut porter sur les points suivants :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...) ;
- Le rappel de la protection sociale statutaire ;

- La volonté de la collectivité de choisir la labellisation ou la convention de participation ;
- La volonté de la collectivité d'être accompagnée par le Centre de gestion ;
- La nature des garanties souhaitées ;
- Le niveau de participation et sa trajectoire ;
- La volonté de la collectivité de négocier un accord majoritaire prévoyant le caractère obligatoire des contrats de participation ;
- Le calendrier de mise en œuvre.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de l'étude à faire pour la mise en place de la protection sociale complémentaire qui sera soumise au vote lors d'une prochaine séance du conseil municipal

9) Questions diverses

- Monsieur le Maire sollicite un ajout : le renouvellement de la convention avec SOS Animaux à Pecquencourt pour l'année 2022, pour un coût annuel de 3.000 euros.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise cet ajout et le renouvellement de la convention avec SOS animaux Pecquencourt pour l'année 2022 pour un coût annuel de 3000 €.

- Monsieur le Maire informe pour le **véhicule des pompiers** de la réponse du musée de Wasquehal :

« Après en avoir discuté avec les différents membres de l'association l'Autopompe, nous avons décidé hélas de ne pas récupérer votre véhicule De Dion Bouton. Pour différentes raisons déjà évoquées au téléphone : notamment et surtout pour la place manquante dans notre entrepôt et également le problème budgétaire car ce véhicule nécessitera notamment des réparations pour le remettre en état de fonctionnement (il doit certainement manquer des pièces moteurs ou autres dont capot avant qui n'est pas visible sur les photos).

Restant a votre disposition

Bien cordialement

Hervé Dewavrin

Pour l'association l'autopompe »

- Monsieur le Maire informe que le **SIGPH** s'est réuni le 10 janvier 2022 : la procédure est toujours en cours concernant l'incendie de la piscine d'Hornaing, pour l'indemnisation du sinistre. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2021. Monsieur Dessaint informe qu'il a participé à la commission d'appel d'offres pour la construction de la piscine : 7 candidats ont répondu. La construction fera 1.900 m2 (au lieu de 1.450 m2), avec un espace bien-être. Le délai prévisionnel est une ouverture en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.